

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

PARC AQUADER



Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : AQUADER
Adresse : PLAGE DE NUISEMENT
N° de téléphone : 06 63 80 21 07
Gérant : Mr ABDESSELAM
Exploitant : Mr ABDESSELAM

I. - Fonctionnement général de l'établissement

Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture saisonnière :

- de JUIN à SEPTEMBRE
 - > en juin et septembre : les week-end, jours fériés et sur réservation
 - > juillet /août : tous les jours

Horaires et jours d'ouverture au public

- 1^{er} JUILLET au 31 AOÛT : 7j/ 7j de 10h à 20h
- Week-end de juin et de septembre : Samedi et Dimanche de 10h à 20h

Fréquentation :

Fréquentation maximale instantanée choisie par le maître d'ouvrage en référence au décret No 81-324 du 7 avril 1981, article 8.

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 210 personnes / heure

Moments prévisibles de forte fréquentation : Tous les jours de 14h-17h

II. - Installation de l'équipement et matériel

Plan de l'ensemble des installations

Plan d'ensemble comprenant :

- les postes, les zones de surveillance ;
- l'emplacement du poste de secours ;
- les moyens de communication intérieure (talkies-walkies pour chaque personnel + sifflets pour chaque surveillant + porte-voix pour 1 surveillant) ;
- les moyens d'appel des secours extérieurs (Tel portable à l'accueil) ;
- les voies d'accès des secours extérieurs.

Identification du matériel de secours disponible

Matériel de sauvetage :

- Bouées ;
- Perches ;
- Gilets ;
- Bateau à moteur électrique

Matériel de recherche :

- Gilets (à proximité de chaque surveillant en poste)
- Palmes ;
- Masque ;
- Tuba ;

Matériel de secourisme comprenant notamment :

- 1 brancard rigide ;
- 1 couverture métallisée ;
- Des attelles gonflables pour membres inférieurs et supérieurs ;
- 1 collier cervical (adulte-enfants) ;
- 1 nécessaire de premier secours...

Matériel de réanimation :

- 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation + bouteille oxygénothérapie ;
- Aspirateur à mucosités avec canules ;
- Des insufflateurs à usage unique ;
- Des masques bouche à bouche ;
- DSA (électrodes adultes et enfants) ;

Identification des moyens de communication

Communication interne

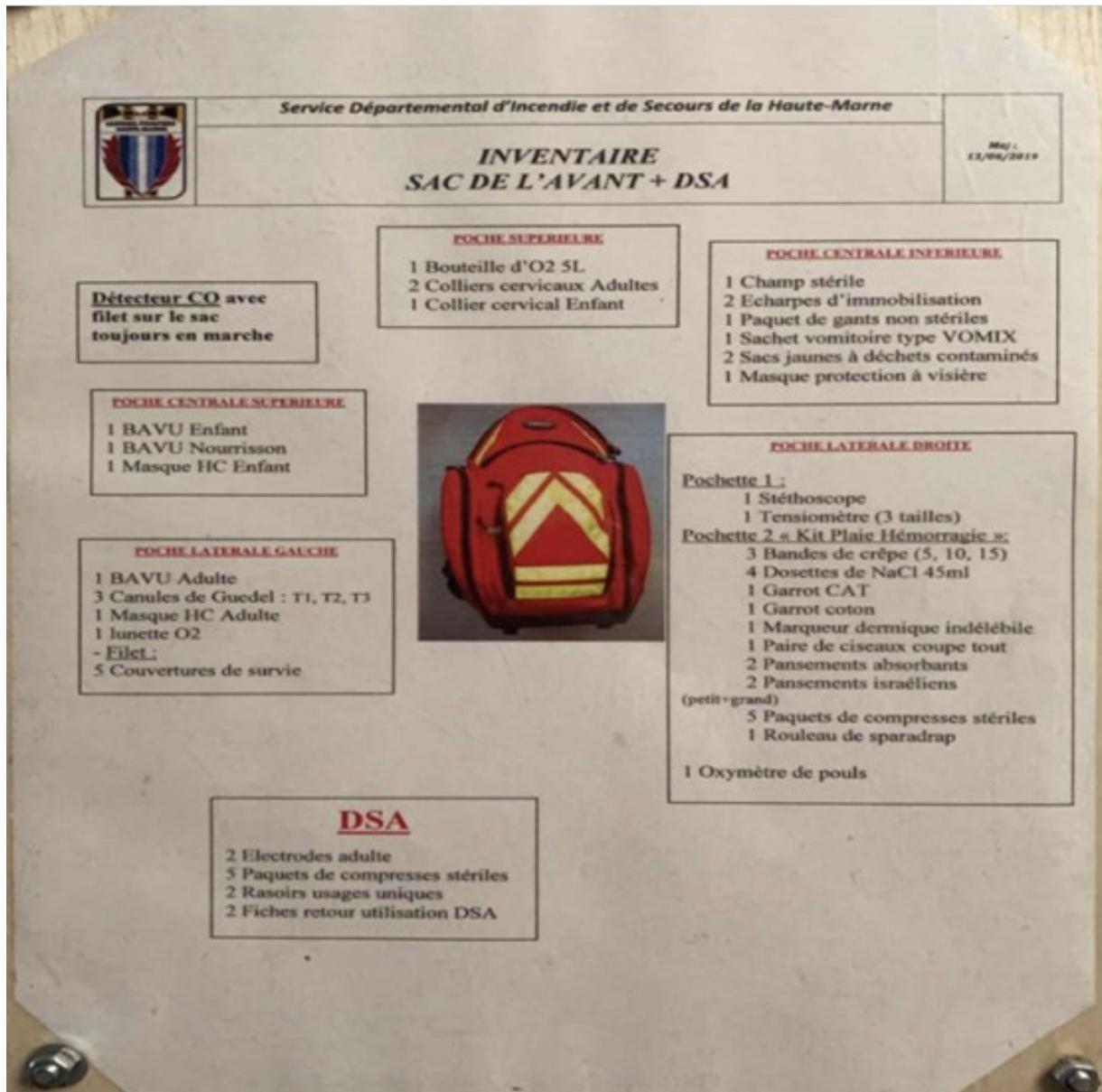
- Sifflets ;
- Mégaphone ;
- Téléphones portables ;
- Talkies-walkies ;

Moyens de liaison avec les services publics

- SAMU - sapeurs-pompiers : Téléphone Portable Personnel.

Contrôle du matériel de secours

Avant chaque ouverture du parc, le MNS sera chargé d'effectuer une vérification du matériel de secours en suivant l'inventaire mis en place.



Il sera également effectué un contrôle :

- . des équipements de communication par le Personnel d'Accueil + BNSSA
- . du bateau et du moteur par le MNS + BNSSA

Contrôle journalier

Avant chaque ouverture les Bnssa et MNS Maitre-nageur auront des vérifications à effectuer sur le parc :

<u>Date:</u>	     	
<u>Météo :</u> °C		
<u>Horaire d'ouverture</u>		
<u>Nombre de personnes</u>	PERSONNES	
<u>CA journalier</u>	€	
<u>Personnel présent</u>		
Contrôle des installations		
module	information	
<u>COMMENTAIRES</u>	B= bonne état S= surveiller R= réparation HS= hors service	

Ces contrôles et informations seront consignés dans un cahier/registre de suivi journalier.

Après avoir effectué la vérification le parc peut être ouvert.

III. - Organisation de la surveillance de la sécurité

Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public.

- 3 personnes à 6 personnes lors des périodes de forte affluence
- Personnels titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à jour de leur déclaration annuelle, un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) à jour de ses obligations réglementaires et Personnels d'Accueil (pour la surveillance des publics avant qu'ils n'entrent dans l'eau, l'équipement en gilet et le briefing).

Zones de surveillance :

A partir des 3 tours de surveillance positionnées en hauteur par rapport à la structure.

La structure est constituée de 3 tours de surveillance avec :

- . 1 Maître-Nageur dans la tour n°1 avec matériel de premier secours et de recherche ;
- . La 2eme tour : 1 BNSSA
- . La 3eme tour : 1 BNSSA

Les jours et heures de forte affluence,

- . 1 BNSSA en bateau électrique tout autour de la structure
- . 2 BNSSA mobiles sur la structure au plus proche des clients

Autre personnel présent dans l'établissement.

Personnel d'accueil sur la berge

IV. - Organisation interne en cas d'accident

Alarme au sein de l'établissement

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement :

- Sifflets
- Portables individuels
- Mégaphone
- Talkies-walkies

Procédure d'intervention en cas d'accident sur le parc

1. Le 1^{er} surveillant qui constate l'accident informe ses collègues au talkie qu'il intervient sur victime et se rend auprès de la victime.
2. Le 2^{ème} surveillant le plus proche se rend sur les lieux afin d'assister le surveillant qui s'est rendu sur place et qui était le plus proche de l'accident et il sécurise les lieux. Ils échangent entre eux des dispositions à prendre en fonction de l'état de la victime.
3. Les autres surveillants restent en poste.
4. Le 2^{ème} surveillant informe ses collègues au talkie de l'état de la situation et des dispositions à prendre.

Si cas pas grave (client conscient et mobile, petite bobologie etc...)

> à la demande du 1^{er} ou 2^{ème} surveillant, le bateau vient près de la victime pour évacuation.

Le 1^{er} surveillant accompagne le client jusqu'au poste de secours et s'assure que tout va bien et si la personne évacuée peut être prise en charge par le personnel d'accueil. Si c'est le cas, il peut ensuite retourner à son poste.

Le 2^{ème} surveillant retourne à son poste.

Si cas grave (client inconscient ou dans l'incapacité de bouger...) > le 1^{er} ou 2^{ème} surveillant demande des renforts à l'aide du talkie en précisant les besoins en matériels, bateau, personnels etc. Si il n'est pas déjà sur place, le MNS prend les choses en main et dirige les secours. Il précise si l'accueil doit faire appel aux secours extérieurs (pompiers ou SAMU) et également si le parc doit être évacué. Si nécessaire, le bateau vient près de la victime pour évacuation.

La personne est évacuée et, si nécessaire, amenée au poste de secours. Le MNS l'accompagne avec si besoin un ou plusieurs autres surveillants.

Un bilan plus approfondi est réalisé.

Une fiche bilan d'accident est remplie.

Une personne de l'accueil va au-devant des secours afin de faciliter leur venue

Le surveillant transmet le bilan au pompier ou autre secours, celui-ci fera un compte rendu qui sera obligatoirement signé par le gérant du parc.

Alerte des secours extérieurs :

- les sapeurs-pompiers par le 18 (ou numéro à 10 chiffres) ;
- le SAMU par le 15 (ou numéro à 10 chiffres) ;
- la police ou la gendarmerie, par le 17 (ou numéro à 10 chiffres).

Personnel désigné pour déclencher l'alerte : Personnel d'Accueil

Accueil des secours extérieurs : Personnel d'Accueil

Zones d'accès : VOIR PLAN EN PAGE 7

V. - Informations Clientèle

Affichage des Documents sur le chalet, à l'extérieur :

- Diplômes BNSSA / MAITRE NAGEUR
- Copie de la carte professionnelle d'éducateur sportif des MNS
- Copie de l'attestation de déclaration annuelle des titulaires du BNSSA adressée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Marne
- Numéros des secours extérieurs
- Numéros Utiles
- Règlement Intérieur du parc
- Attestation Assurance en responsabilité civile
- Qualité des eaux de baignade

PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS

